

Charte des droits et libertés de la

Personne accueillie



Droit à une prise en charge ou un accompagnement adapté,

Droit à l'information,

Principe du libre choix, du consentement éclairé et de la participation de la personne,

Droit à la renonciation,

Droit au respect des liens familiaux,

Droit à la protection,

Droit à l'autonomie,

Principe de prévention et de soutien,

Droit à l'exercice du droit civique,

Droit à la pratique religieuse,

Respect de la dignité de la personne et de son intimité.

